



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

Syndicat CGT
du Conseil Départemental des Yvelines
et ses Établissements Publics
2, place André Mignot 78000 Versailles
cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

Versailles, le 21.02.2023

Monsieur BEDIER
Président du Conseil Départemental des Yvelines
Hôtel du département place André Mignot 78000 Versailles

Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le mardi 7 mars et le mercredi 8 mars 2023

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous appelons le personnel à se mobiliser et à rejoindre toutes initiatives visant à s'opposer au projet gouvernemental de réforme des retraites et à défendre des mesures de progrès social pour l'avenir.

Nous doublons les préavis nationaux qui couvrent tous les jours du 1^{er} au 31 mars, par un préavis local pour le mardi 7 mars et le mercredi 8 mars 2023.

Nous portons les revendications suivantes :

- CONTRE tout recul de l'âge légal de départ à la retraite,
- CONTRE tout allongement de la durée de cotisations,
- POUR le maintien de nos régimes de retraites (CNRACL, régime général, IRCANTEC...) et leur renforcement par des recrutements statutaires et conventionnels massifs,
- POUR l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,
- POUR l'augmentation de 10% du point d'indice et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation,
- POUR l'intégration des primes dans les traitements et leur prise en compte dans les droits à retraite,
- POUR la prise en compte des parcours de vie (étude, formation, aidant, enfant, maladie, chômage...),
- POUR des créations de postes dans les services public
- POUR un retour à un départ maximum à 60 ans

Pour porter ces revendications, nous appelons les professionnels à la grève et à rejoindre les mobilisations locales et régionales unitaires.

Pour ces motifs, notre syndicat CGT dépose un préavis de grève pour le mardi 7 mars et le mercredi 8 mars 2023 de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents du CD 78 et de ses Etablissements Publics quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH, Contractuel).

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,
T. FOURNET, Secrétaire.